



Hérin le 28/11/2025,

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°37-2025
PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE
MUNICIPAL 32-2025.

Nous, le maire d'Hérin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le code de la fonction publique et notamment les articles L 530-1 à L 533-6 ;

Vu les dispositions du Code des relations entre le public et l'administration et notamment de l'article L242-1 ;

Vu l'arrêté n°32-2025 portant création d'une place de stationnement PMR face au numéro 1 bis rue Suzanne Lannoy-Blin ;

ARRETONS

Article 1 : L'arrêté n°32-2025 portant création d'une place de stationnement pour les personnes en situation de handicap porteuses d'une carte de stationnement PMR est abrogé.

Article 2 : L'ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le commandant de Police de Denain
- Monsieur le responsable de la Subdivision Territoriale de Denain
- Monsieur le responsable du Service de Lutte contre l'Incendie
- Monsieur le responsable collecte des ordures ménagères CAPH
- Services Techniques Municipaux
- Riverains des rues concernées
- Police Municipale

